

REUSE ECONOMY : 10 LEVIERS POUR PASSER À L'ÉCHELLE

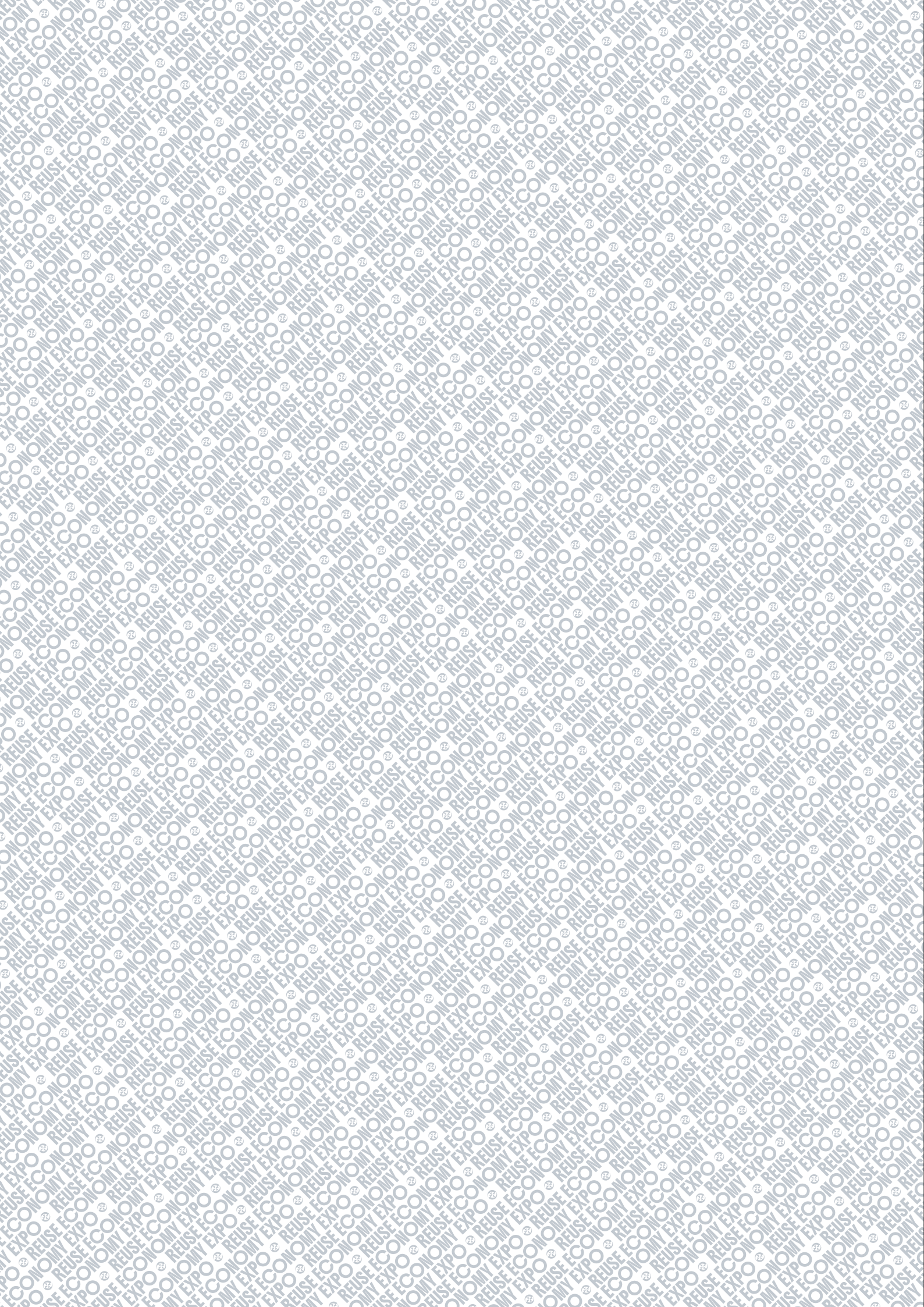
ÉDITION 2026

Direction éditoriale

Célia Rennesson
*Cofondatrice de Réseau Vrac et Réemploi
et fondatrice de Reuse Economy Expo*

&

Laura Barnac
Présidente Exécutive de GS1 France



SOMMAIRE

Préambule par François-Michel Lambert.....5

Éditorial de Célia Rennesson..... 7

La Reuse economy.....8

Levier 1 : Créer une culture et un réflexe auprès de tous les acteurs.....10

Levier 2 : Écoconcevoir des produits.....13

Levier 3 : Standardiser les produits, les process et les données.....16

Levier 4 : Construire, optimiser et mutualiser les infrastructures et les flux.....19

Levier 5 : Organiser et sécuriser l'accès, le tri et la gestion des gisements..... 22

Levier 6 : Élaborer un espace numérique européen de confiance et sécurisé..... 25

Levier 7 : Créer un cadre européen commun de qualité..... 28

Levier 8 : Former aux métiers de la Reuse Economy..... 31

Levier 9 : Définir des mécanismes de soutien et des incitations fiscales..... 34

Levier 10 : Harmoniser, coordonner et faire appliquer les réglementations européennes... 37

Conclusion.....40

Lexique..... 42

Remerciements.....44

PRÉAMBULE

À l'échelle européenne, la transition vers une économie circulaire exige de dépasser le modèle linéaire hérité de l'ère industrielle, une économie-rivière, fondée sur des flux continus d'extraction, de transformation puis de mise au rebut. Ce modèle, comparable au nomadisme des sociétés pré-agricoles, repose sur la disponibilité permanente de nouvelles ressources et sur la capacité des écosystèmes à absorber les déchets. Or, cette logique exigeant toujours plus atteint aujourd'hui les limites planétaires, notamment les disponibilités matières, et se trouve confrontée aux tensions géopolitiques, soumettant l'Europe aux vulnérabilités de ses chaînes logistiques et à sa dépendance technologique.

La Reuse Economy propose un déplacement stratégique vers une économie-lac, où l'essentiel de la valeur repose sur la gestion active du stock existant : produits, composants, matériaux et données. Cette approche rejoint la dynamique historique de la sédentarisation, lorsque les sociétés humaines ont choisi de stabiliser, d'entretenir et d'enrichir leurs ressources plutôt que de les suivre au fil des saisons ou de les épuiser dans leurs espaces de vie. En passant d'une culture du nomadisme à celle du sédentarisme, l'humanité a créé les conditions de sa propre survie dans un monde hostile. Aujourd'hui, l'Europe est confrontée à un tournant comparable.

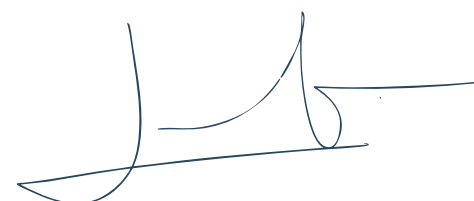
Dans cette transformation, la Reuse Economy, qui s'apparente au domaine de R de Walter Stahel – réemploi, réparation, reconditionnement, remanufacturing – constitue un pilier opérationnel majeur. Elle permet de prolonger l'usage des produits, de réduire fortement l'empreinte matières¹ et l'empreinte carbone et de renforcer la souveraineté industrielle. Cette Reuse Economy crée de l'emploi peu délocalisable ancré dans les territoires, réduit la dépendance aux importations de ressources stratégiques et améliore la résilience des chaînes de valeur.

L'émergence et la solidification d'une économie de stock n'est donc pas un choix sectoriel, ni transitoire. Cela doit devenir une politique structurante pour l'Union européenne, offrant une trajectoire cohérente pour répondre aux objectifs du Green Deal, de la souveraineté de notre continent, de la neutralité climatique et de la réduction de moitié de l'empreinte matières d'ici 2050.

En plaçant l'allongement de la durée de vie des produits et de la valeur incorporée au cœur des stratégies industrielles, la Reuse Economy renouvelle la capacité de l'Europe à conjuguer compétitivité, stabilité et durabilité.

François-Michel Lambert

Co-auteur avec Walter Stahel du livre *Économie Circulaire*



¹. Empreinte matières : voir définition dans le lexique page 42.

ÉDITO

Si nous avons souhaité concevoir ce document, c'est pour mettre en lumière une évidence encore trop souvent éclipsée : **le recyclage, à lui seul, ne suffira ni à réussir la transition écologique, ni à sécuriser notre économie.**

Depuis des années, l'économie circulaire s'est structurée autour de la fin de vie des produits. Le recyclage est devenu un réflexe, et c'est un progrès. Mais il intervient **trop tard dans la chaîne de valeur**. Avant de recycler, il existe toute une famille de solutions plus efficaces, plus sobres et plus créatrices de valeur : **celles qui prolongent l'usage des produits, des composants et des matériaux.**

Ces solutions existent déjà. Elles s'appellent réemploi, réparation, reconditionnement, remanufacturing, réaffectation. Pourtant, elles restent dispersées, peu visibles, rarement pensées comme un ensemble cohérent. Cette fragmentation empêche leur passage à l'échelle, alors même qu'elles poursuivent toutes un objectif commun : **augmenter la durée et l'intensité d'utilisation de ce que nous avons déjà produit.** C'est pour cela que nous avons choisi de les nommer, de les rassembler et de les affirmer comme un modèle économique à part entière : **la Reuse Economy**. Un modèle qui ne remplace pas le recyclage, mais qui le précède. Un modèle qui agit **en amont**, là où la valeur peut encore être préservée, plutôt que récupérée partiellement.

La transition ne doit pas se complexifier : **elle doit se clarifier.**

Dans un contexte de tensions géopolitiques, de raréfaction des ressources, de dépendances industrielles et de chaînes de valeur fragilisées, la Reuse Economy n'est pas une contrainte supplémentaire. C'est **une opportunité stratégique majeure**. Elle permet de sécuriser les approvisionnements, de réduire l'empreinte matières, de recréer des emplois et de renforcer la souveraineté industrielle des territoires.

Tous les secteurs sont concernés. Certains ont déjà intégré ces logiques, souvent par nécessité économique. D'autres sont en retard. Mais aujourd'hui, **toute ressource a de la valeur** et toute stratégie industrielle doit désormais se poser une question simple : *comment prolonger l'usage avant de produire à nouveau ou de détruire immédiatement ?*

Cette publication est née dans le prolongement de la première édition de **Reuse Economy Expo**, qui a réuni des milliers d'acteurs issus de secteurs, de pays et d'écosystèmes différents. Elle s'appuie sur une vingtaine d'entretiens menés avec des industriels, distributeurs, éco-organismes, collectivités, chercheurs et organisations européennes. Elle ne prétend pas être exhaustive. Elle reflète les expériences, les pratiques et les visions de celles et ceux qui sont déjà engagés sur le terrain.

L'Europe y occupe une place particulière : non comme une finalité, mais comme **un laboratoire**. Ses cadres réglementaires, ses entreprises et ses territoires expérimentent déjà les fondations de cette économie de la durée d'usage. Et les principes de la Reuse Economy dépassent les frontières : ils peuvent s'appliquer partout où l'on cherche à concilier durabilité, compétitivité et emploi local.

Cette publication identifie **dix leviers d'action**, concrets et complémentaires, pour faire passer la Reuse Economy du stade d'initiatives isolées à celui **d'infrastructure industrielle**. Elle s'adresse aux décideurs publics, aux entreprises, aux filières, aux chercheurs et aux territoires qui souhaitent concevoir, structurer, financer, réguler et opérer des solutions de prolongation de l'usage.

Parce qu'en définitive, la Reuse Economy n'est pas une alternative à la marge. C'est **l'un des socles de l'économie à venir** : une économie qui produit sans épuiser, qui consomme sans gaspiller et qui prolonge la valeur de ce qui existe déjà.

Célia Rennesson

Cofondatrice de Réseau Vrac et Réemploi
et fondatrice de Reuse Economy Expo



LA REUSE ECONOMY : UN PILIER DE LA RÉINDUSTRIALISATION ET DE LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

La Reuse Economy pose une question simple : Comment organiser une économie qui crée de la valeur par l’usage et la durée ?

La Reuse Economy regroupe l’ensemble des activités, infrastructures et chaînes de valeur qui orchestrent le passage des produits, des composants et des matériaux à travers des usages successifs, afin d’en prolonger la durée et d’en accroître l’intensité d’utilisation.

Elle privilégie la préservation de la valeur existante – produits, composants, savoir-faire – avant toute transformation matière, comme la production neuve ou la destruction prématurée. Elle repose notamment sur le réemploi, la réparation, le reconditionnement, le remanufacturing et la réaffectation.

La Reuse Economy implique de repenser la conception des produits, d’organiser leur circulation et leur retour et d’industrialiser les opérations de remise en état. Elle déplace ainsi la création de valeur vers le cœur des chaînes industrielles, en faisant de la durée et de l’intensité d’usage un levier central de compétitivité, d’emploi et de souveraineté.

Elle s’inscrit dans les cadres européens de l’économie circulaire, notamment l’approche des 9R¹ et les recommandations de la norme ISO 59004:2024, en se concentrant prioritairement sur les stratégies qui prolongent l’usage des produits, du R1 au R7.

LE TRIPTYQUE DE LA REUSE ECONOMY :

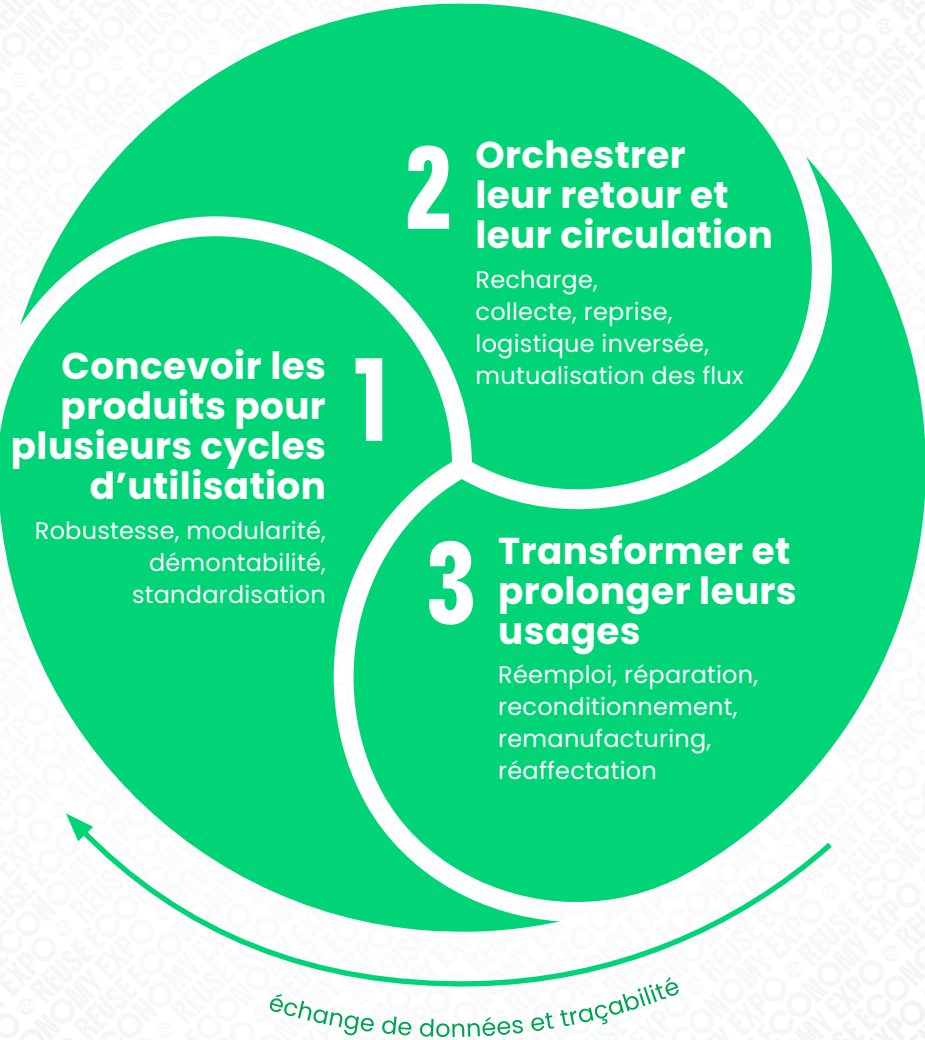
- 1. Concevoir les produits pour plusieurs cycles d’utilisation :** robustesse, modularité, démontabilité, standardisation
- 2. Orchestrer leur retour et leur circulation :** recharge, collecte, reprise, logistique inversée, mutualisation des flux
- 3. Transformer et prolonger leurs usages :** réemploi, réparation, reconditionnement, remanufacturing, réaffectation

LA REUSE ECONOMY CONTRIBUE À :

- réduire la pression sur les ressources
- décarboner le couple production-consommation²
- créer de l’emploi peu délocalisable, relocaliser des savoir-faire et des infrastructures industrielles

1. Julian Kirchherr, Denise Reike, Marko Hekkert, « Conceptualizing the circular economy: An analysis of definitions », *Resources, Conservation and Recycling*, vol. 127, 2017, p. 221-232, figure 1 : The 9R Framework, p. 222.

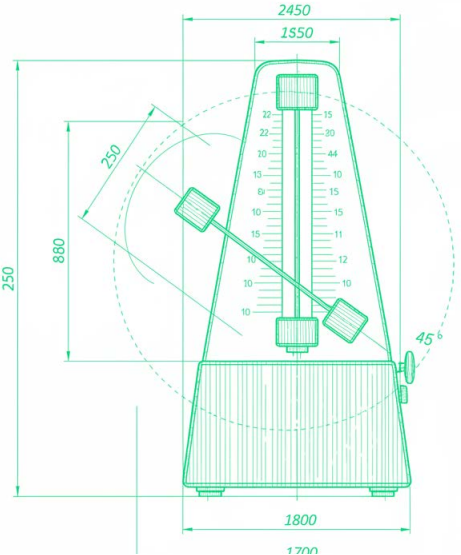
2. Plus de 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre proviennent de l’extraction et de la transformation des ressources matérielles (combustibles fossiles, minéraux, minéraux non métalliques et biomasse). Source : International Resource Panel (IRP), Programme des Nations unies pour l’environnement (UNEP), *Global Resources Outlook 2024 – Bend the Trend: Pathways to a Liveable Planet*, 2024, p. 17).



LA REUSE ECONOMY

LEVIER 1

Créer une culture et un réflexe auprès de tous les acteurs pour placer la durée d'usage au cœur des priorités économiques



Créer une culture de la Reuse Economy consiste à faire de la prolongation de l'usage un réflexe collectif prioritaire, condition indispensable à l'activation de l'ensemble des leviers présentés dans ce document.

La hiérarchie des pratiques de l'économie circulaire est aujourd'hui clairement établie : prolonger l'usage des produits – par le réemploi, la réparation, le reconditionnement ou le remanufacturing – permet de préserver beaucoup plus de valeur que le recyclage. Pourtant, dans les faits, notre système économique, réglementaire et culturel reste largement structuré autour de la production neuve et de la gestion des déchets en fin de vie.

Cette situation tient en grande partie à un biais historique. Le recyclage s'est imposé comme un réflexe collectif grâce à une politique publique volontariste : investissements massifs dans les infrastructures, cadre réglementaire clair et campagnes de sensibilisation répétées. À l'inverse, les activités de prolongation de la durée d'usage sont restées fragmentées, peu visibles et sont rarement pensées comme un ensemble cohérent.

Créer une culture de la Reuse Economy, c'est donc opérer un changement de regard collectif : considérer la prolongation de l'usage comme un réflexe prioritaire, avant la destruction ou le recyclage. Comme pour ce dernier, cette transformation ne peut reposer sur la seule bonne volonté des acteurs. Elle suppose un alignement clair des politiques publiques, des stratégies d'entreprise et des pratiques quotidiennes autour d'un même cadre de référence.

LEVIER 1

“ Le recyclage n'est pas né d'une prise de conscience spontanée, mais d'une politique publique volontariste. Il faut aujourd'hui le même effort pour faire de la prolongation de l'usage des produits un réflexe collectif. ”

Exemples d'application

Exemple 1 / Faire du réemploi un critère central de pilotage

Dans le B2B, un grand distributeur européen a intégré le réemploi et le reconditionné au cœur de son pilotage stratégique. Ces objectifs sont inscrits dans les OKR (*objectives and key results*) annuels du groupe (volume de produits reconditionnés, ouverture de nouveaux marchés, émissions évitées chez les clients). Un outil d'analyse des achats passés permet d'identifier, pour chaque client, les produits pouvant être remplacés par des alternatives reconditionnées ou réparées. Les portails d'achat des grands comptes sont ensuite paramétrés pour mettre en avant, voire prioriser ces offres, en cohérence avec les politiques d'achats responsables définies avec les clients.

Exemple 2 / Réglementer pour installer le réflexe

En France, plusieurs mesures réglementaires contribuent à installer progressivement un réflexe de prolongation de l'usage, en agissant simultanément sur l'offre, la demande et l'information :

- en **orientant la commande publique** vers des produits issus du réemploi et du reconditionnement ;
- en **fixant des objectifs chiffrés** de réemploi dans certaines filières, incitant les professionnels à structurer des offres adaptées ;
- en **rendant visibles les alternatives au neuf** grâce aux indices de réparabilité et de durabilité ;
- en **facilitant l'accès aux solutions de la Reuse Economy** via des plateformes publiques dédiées.

Exemple 3 / Faire évoluer les réflexes de consommation par la communication grand public

En France, les pouvoirs publics ont lancé une campagne nationale de communication rompant avec les codes classiques de la publicité. À travers le personnage du « dévendeur », la campagne invite les consommateurs à s'interroger sur leurs besoins réels avant d'acheter et met en avant des alternatives à l'achat neuf : réparation, seconde main, location ou choix de produits plus durables. Elle illustre comment la communication peut devenir un levier puissant pour installer de nouveaux réflexes de consommation, au même titre que la promotion des produits neufs.

LEVIER 1

LEVIER 2

Recommandations d’actions

Côté pouvoirs publics / UE

Rendre la Reuse Economy visible, mesurable et reconnue

- **Élaborer un référentiel européen harmonisé des statuts de la Reuse Economy** (réemployé, réparé, reconditionné, remanufacturé) afin de clarifier les définitions et de garantir une cohérence réglementaire entre États membres et filières.
- **Créer une nomenclature économique dédiée** (code NACE/NAF) pour rendre visible le poids réel de la Reuse Economy dans les statistiques européennes.
- **Mettre en place un système d’indicateurs harmonisés** pour mesurer l’impact macro-économique de la Reuse Economy (empreinte matières, CO₂, emplois locaux...).

Aligner les règles du jeu économique avec la hiérarchie de l’économie circulaire

- **Construire un cadre fiscal et comptable européen aligné sur la hiérarchie de l’économie circulaire** (TVA réduite, amortissements différenciés, incitations à l’intensité d’usage...).
- **Intégrer systématiquement la Reuse Economy dans les réglementations**, les grands programmes d’investissement et les marchés publics européens et nationaux (taux, cibles, critères...).

Installer un réflexe collectif de prolongation de l’usage

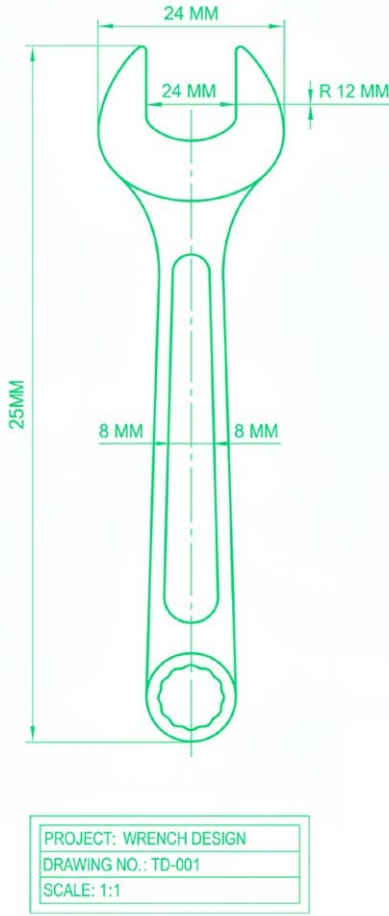
- **Généraliser des indices européens de réparabilité et de durabilité, harmonisés et vérifiables**, pour rendre la prolongation de l’usage immédiatement lisible et comparable au moment de l’achat.
- **Visibiliser la Reuse Economy dans l’espace public, médiatique et commercial**, en soutenant sa promotion au même titre que les produits neufs ou le recyclage.

Côté entreprises

Faire de la Reuse Economy un réflexe de décision

- **Faire des modèles de la Reuse Economy le point de départ systématique de la conception et de l’évolution des produits et services**, en intégrant explicitement les options de réemploi, de réparation ou de reconditionnement dans les processus de décision, et en justifiant le recours à des modèles linéaires lorsqu’ils sont privilégiés.
- **Intégrer des indicateurs de performance relatifs à la Reuse Economy** : empreinte matières, durée et intensité d’usage, taux de produits réemployés-reconditionnés-partagés, émissions évitées...
- **Insuffler les spécificités et compétences** de la Reuse Economy dans les équipes et les outils pour orienter prioritairement vers les solutions de réemploi, réparation, reconditionnement.

Écoconcevoir des produits pour prolonger l’usage et permettre des usages successifs



L'écoconception vise à réduire les impacts environnementaux des produits, mais elle reste encore largement centrée sur le choix des matériaux et leur recyclabilité. La durabilité est identifiée comme un levier, sans être réellement intégrée dans des modèles économiques adaptés. Résultat : de nombreux produits, bien que conçus avec des matériaux moins nocifs, sont assemblés de manière irréversible, bloquant les usages successifs et rendant les opérations de réemploi, de réparation ou de reconditionnement complexes et coûteuses.

Depuis le Paquet « économie circulaire » de 2015 et le règlement ESPR (*Ecodesign for sustainable products regulation*), l'Union européenne fait évoluer l'écoconception vers une approche plus ambitieuse, orientée vers la durée d'usage. Réparabilité, démontabilité, modularité, disponibilité des pièces et absence d'assemblages irréversibles deviennent des exigences structurantes. Cette évolution marque un changement de paradigme : concevoir non plus pour gérer la fin de vie, mais pour permettre des usages successifs.

Instrument central de ce nouveau cadre, le DPP (Passport numérique des produits) doit rendre visibles et exploitables les caractéristiques de réparabilité, de durabilité et de potentiel de réemploi. Son efficacité dépendra toutefois de la définition de critères techniques précis dans les actes délégués, et de l'accès réel à ces données pour l'ensemble des acteurs de la Reuse Economy.

LEVIER 2

LEVIER 2

“ *Écoconcevoir, c’est concevoir pour durer :
penser dès la conception la durée d’usage du produit,
et non sa fin de vie.* ”

Exemples d’application

Exemple 1 / Intégrer le réemploi dès la conception des projets industriels

Une grande entreprise industrielle inclut dans chaque avant-projet une analyse du potentiel de réemploi des matériels déposés. Les ingénieurs adaptent en conséquence le séquençage technique des opérations, par exemple en maintenant temporairement certaines alimentations électriques afin d’extraire proprement des modules réemployables plutôt que de les déclasser en déchets.

Exemple 2 / Concevoir des équipements démontables et réparables par principe

Une entreprise française de la mobilité conçoit ses produits pour être facilement démontés, réparés ou remanufacturés : boîtiers vissés plutôt que collés, cartes électroniques sans double face ni résine, composants robustes et remplaçables, recours à des moteurs *brushless* ou à des aimants permanents à longue durée de vie. La réparabilité devient une caractéristique de conception à part entière, ce qui réduit mécaniquement les coûts de maintenance et facilite les usages successifs.

Exemple 3 / Rendre l’écoconception lisible grâce à des fiches de circularité produit

La norme **ISO 59040** introduit le *Product circularity data sheet* (PCDS), une fiche standardisée qui décrit les caractéristiques circulaires d’un produit, notamment : réparabilité, démontabilité, accès aux pièces, modularité, potentiel de réemploi ou de reconditionnement.

En rendant ces informations visibles et comparables, le PCDS permet à chaque acteur de la chaîne (concepteur, réparateur, reconditionneur, acheteur) de savoir immédiatement dans quelles boucles de la Reuse Economy un produit peut s’inscrire et d’intégrer ces critères dès la conception.

Recommandations d’actions

Côté pouvoirs publics / UE

Faire de l’écoconception un levier opérationnel de la Reuse Economy

- **Inscrire explicitement les exigences pour plusieurs cycles d’usage dans l’écoconception européenne.**
Garantir que les actes délégués du règlement ESPR intègrent, au-delà de l’efficacité énergétique ou de la recyclabilité, des critères obligatoires de réparabilité, démontabilité, modularité, disponibilité des pièces et absence d’assemblages irréversibles.
- **Définir des exigences transversales applicables à l’ensemble des produits.**
Plutôt que d’avancer uniquement produit par produit, établir des règles horizontales communes : accès à l’information technique, documentation standardisée, démontabilité minimale, pièces accessibles et facilité de remise en état.
- **Faire du DPP un outil réellement opérationnel pour la Reuse Economy.**
Appliquer et étendre à l’ensemble des produits les obligations déjà prévues par le droit européen (notamment la directive DEEE relative aux équipements électriques et électroniques), afin de garantir un accès effectif, structuré et interopérable aux données essentielles : documentation technique, pièces détachées, références compatibles et historique des opérations.

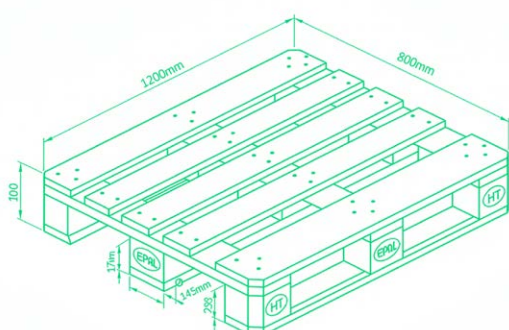
Côté entreprises

Concevoir les produits comme des actifs à usages successifs

- **Privilégier des technologies stables et durables.**
Choisir des composants matures et des matériaux robustes afin de limiter l’obsolescence technologique et de sécuriser plusieurs cycles d’usage.
- **Concevoir pour la démontabilité et la réparabilité.**
Proscrire colles et résines, privilégier les assemblages vissés, utiliser des cartes électroniques réparables et des architectures produits ouvertes.
- **Maîtriser l’usure pour prolonger la valeur fonctionnelle.**
Identifier les pièces critiques (roulements, joints, éléments de friction) et les rendre facilement remplaçables afin de prolonger la durée d’usage et de faciliter le reconditionnement.

LEVIER 3

Standardiser les produits, les process et les données pour permettre l'industrialisation à grande échelle



SCALE 1:10
MATERIAL: PINE WOOD

La dispersion des formats, dimensions, matériaux, connexions, interfaces et données constitue l'un des principaux freins au passage à l'échelle de la Reuse Economy. Sans standardisation, les flux restent fragmentés et difficilement mutualisables : chaque produit nécessite des opérations spécifiques de tri, de démontage, de nettoyage ou de logistique. En Allemagne, par exemple, la coexistence de centaines de formats de bouteilles génère jusqu'à 30 % de surcoûts logistiques sans apporter de réel avantage compétitif.

Cette hétérogénéité empêche également l'émergence d'un véritable marché secondaire. Des produits non démontables, dotés de pièces propriétaires ou de formats exclusifs, restent dépendants de leur fabricant pour être réparés ou remis en circulation, limitant l'accès aux pièces, verrouillant les données et freinant la concurrence.

La standardisation est enfin une condition clé de l'industrialisation. Sans formats communs, les opérations de tri, de lavage, de diagnostic ou de démontage restent manuelles, coûteuses et difficiles à déployer à grande échelle. De même, l'interopérabilité du DPP (Passeport numérique des produits) n'est possible que si les données sont structurées selon des référentiels communs.

Pour permettre des flux fluides, compétitifs et automatisables, la standardisation doit progresser simultanément à trois niveaux : physique (formats et composants interchangeables), numérique (données produits et nomenclatures communes) et opérationnel (process de tri, de remise en état et de contrôle qualité). Sans ce socle commun, aucune filière de réemploi, de réparation ou de reconditionnement ne peut véritablement s'industrialiser.

LEVIER 3

“ *Standardiser, c'est construire le socle commun de la Reuse Economy pour permettre son industrialisation et atteindre la parité économique avec le neuf.* ”

Exemples d'application

Exemple 1 / Standardiser des emballages avec plusieurs producteurs

Un éco-organisme français des emballages ménagers pilote un projet d'envergure nationale, ReUse, réunissant metteurs en marché, industriels et opérateurs du réemploi pour atteindre 10 % d'emballages réemployés d'ici 2027 (loi AGECL – anti-gaspillage pour une économie circulaire).

La stratégie consiste à standardiser un nombre restreint de formats communs, définis avec les producteurs pour garantir la compatibilité industrielle et mutualiser les flux, en plus de quelques emballages « propriétaires » bénéficiant déjà de larges volumes. Les premiers formats sont la bouteille « fraîche » 1L et la bouteille de bière 75 cl ; d'autres suivront (vin, pots, bocaux, barquettes). Chaque emballage arbore une gravure « R ♥ », repère du réemploi pour le consommateur.

L'ambition est de parvenir à 20 à 30 formats standardisés d'ici 2035, pour réduire les coûts et structurer une filière industrielle pérenne.



Exemple 2 / Simplifier et uniformiser les pièces détachées

Dans l'électroménager, une même pièce peut exister sous cinq à dix références différentes selon les marques, alors qu'il s'agit souvent du même composant. Une entreprise du secteur a engagé un travail de fond pour réduire cette fragmentation :

- identifier les pièces communes entre marques et modèles afin de réduire le nombre de références à gérer ;
- construire un référentiel de compatibilité, qui aide les réparateurs à choisir une pièce réemployée compatible ;
- travailler avec certains fabricants pour homologuer des pièces d'occasion, afin qu'elles soient reconnues comme fiables dans les réseaux de réparation.

Exemple 3 / Standardiser les processus de diagnostic et de remise en état

Dans le B2B, un distributeur européen a développé une démarche structurée de reconditionnement, appuyée sur des processus standardisés et certifiés. L'entreprise s'est notamment appuyée sur une certification établie avec l'Institut Technologique FCBA pour le reconditionnement de mobiliers, qui formalise :

- des protocoles de diagnostic identiques pour tous les modèles ;
- des critères de vérification standardisés ;
- des exigences communes de sécurité et de performance ;
- des flux logistiques stabilisés entre collecte, tri, réparation et remise en vente.

Recommandations d’actions

Côté pouvoirs publics / UE

Créer un socle commun de standardisation pour industrialiser la Reuse Economy

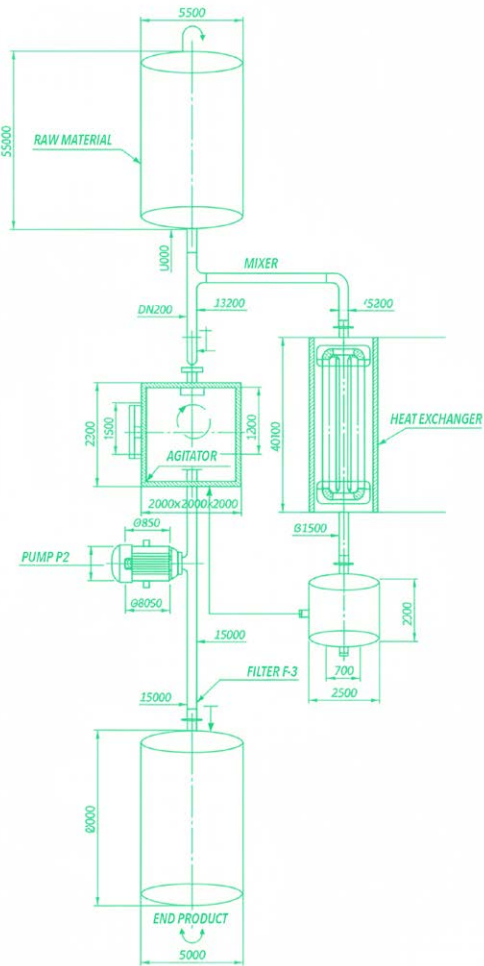
- **Intégrer la standardisation dans l’écoconception européenne.**
Introduire, dans les futurs actes du règlement ESPR (*Ecodesign for sustainable products regulation*), des exigences minimales de standardisation pour les composants non sensibles à l’innovation (visseries, connectiques, modules simples, pièces d’assemblage), sur le modèle de l’USB-C.
- **Définir des objectifs sectoriels de convergence.**
Fixer, pour certaines familles de produits peu soumises aux enjeux de différenciation ou de brevets, des objectifs européens de standardisation partielle (par exemple un pourcentage minimal de pièces ou modules compatibles), afin de structurer un marché de pièces réutilisables, évolutives et interopérables.
- **Établir des référentiels européens de process du réemploi.**
Construire, avec les filières professionnelles, des référentiels communs comparables à des normes ISO du réemploi : niveaux de nettoyage et de désinfection, protocoles de tri et de démontage, critères de test et de contrôle qualité, règles de traçabilité et de transfert de responsabilité entre acteurs.
- **Harmoniser les données nécessaires au DPP.**
Standardiser les données essentielles aux différents cycles d’usage des produits (codification des pièces, documentation technique, nomenclature, références compatibles), afin de garantir l’interopérabilité du DPP entre pays et entre filières.

Côté entreprises

Réduire la complexité pour rendre les flux compatibles et mutualisables

- **Construire des familles de pièces compatibles.**
Identifier les pièces réellement communes entre modèles, générations ou gammes, réduire la multiplicité des références internes et développer des modules interchangeables.
- **Documenter et partager les compatibilités.**
Créer des référentiels internes de compatibilité des pièces réemployées afin de faciliter le travail des réparateurs, reconditionneurs et techniciens, et les intégrer dans les outils numériques de réparation.
- **Co-investir dans des standards sectoriels.**
Agir collectivement, au niveau des filières ou des associations professionnelles et en lien avec les pouvoirs publics, pour définir des formats communs (produits, composants, interfaces) permettant de massifier les flux et de réduire les coûts.
- **Aligner les données pour garantir l’interopérabilité.**
Harmoniser la documentation technique, les nomenclatures internes et les identifiants pièces avec les schémas de données utilisés par les réparateurs, opérateurs logistiques et futurs DPP.

Construire, optimiser et mutualiser les infrastructures et les flux pour fiabiliser les chaînes de valeur



En Europe, les activités de la Reuse Economy reposent encore largement sur des chaînes fragmentées et propriétaires. Chaque acteur développe ses propres solutions de collecte, de tri, de lavage, de contrôle qualité ou d’outils numériques. Cette organisation en silos entraîne des coûts élevés, une faible reproductibilité et empêche d’atteindre les volumes nécessaires pour rendre ces modèles compétitifs face au neuf.

À l’inverse, certains secteurs démontrent déjà l’efficacité de la mutualisation. Le système des palettes européennes en est un exemple abouti : standardisation des formats, réseaux territoriaux de réparation et interopérabilité entre acteurs ont permis de massifier les flux et de réduire drastiquement les coûts.

Comme le recyclage à ses débuts, la Reuse Economy ne pourra changer d’échelle sans infrastructures physiques et numériques partagées. Centres de tri et de lavage mutualisés, plateformes logistiques, outils numériques communs et protocoles harmonisés sont indispensables pour réduire les coûts unitaires, fiabiliser les flux, automatiser les opérations et sécuriser les investissements.

La mutualisation n’est donc pas un simple levier d’optimisation : c’est une condition structurelle pour transformer des initiatives dispersées en une industrie européenne de la Reuse Economy, compétitive, reproductible et interopérable.

LEVIER 4

LEVIER 4

“ *Sans infrastructures mutualisées, les activités d’extension de la durée d’usage restent coûteuses et dispersées ; avec elles, la Reuse Economy devient une industrie compétitive.* ”

Exemples d’application

Exemple 1 / Mutualiser les contenants et la logistique pour réduire les coûts

Un collectif de distributeurs et de fabricants a conçu, au Royaume-Uni, deux systèmes de réemploi standardisés pour les emballages : l’un pour les ventes en magasin, l’autre pour les livraisons à domicile. En harmonisant les formats, les volumes utiles et les exigences techniques des contenants, ces acteurs ont pu mutualiser la logistique amont et aval. Cette démarche a permis d’augmenter le nombre de produits par palette (+ 80 %), de réduire celui des camions nécessaires et de simplifier le stockage et le tri, résultant sur une baisse significative des coûts et une simplification des opérations.

Exemple 2 / Un protocole de lavage commun pour sécuriser l’hygiène

Lors d’expérimentations menées dans la vente en ligne, un opérateur britannique a développé un protocole de lavage unique, conçu pour être reproductible par différents prestataires et validé par des tests microbiologiques stricts. L’objectif était d’éviter que chaque marque ou distributeur ne crée son propre cahier des charges, avec des tests redondants, coûteux et difficilement auditable. Cette approche démontre qu’un protocole commun, validé une fois et appliqué par tous, permet de sécuriser l’hygiène, de réduire les coûts de contrôle qualité et de rendre l’industrialisation du réemploi beaucoup plus simple et crédible pour l’ensemble de la chaîne de valeur.

Exemple 3 / S’appuyer sur les infrastructures existantes

Dans plusieurs pays européens, des dizaines de milliers de machines de déconsignation de bouteilles sont déjà installées. Pour éviter de créer un nouveau réseau, un opérateur allemand du réemploi a conçu des emballages de restauration à emporter compatibles avec ces 50 000 à 80 000 machines, en ajustant dimension, géométrie et robustesse via un important travail de prototypage et de reverse-engineering. Cette stratégie permet de mobiliser une infrastructure existante, d’éviter des investissements supplémentaires pour les distributeurs, de massifier immédiatement les volumes collectés, ainsi que d’optimiser le système et d’augmenter le retour sur investissement.

Exemple 4 / Expérimenter la mutualisation dans un cadre juridique sécurisé

En Belgique, une collaboration public-privé dédiée à l’économie circulaire permet aux acteurs économiques, aux administrations et aux chercheurs de co-construire des cadres d’expérimentation et de tester des solutions innovantes mutualisées entre filières en bénéficiant d’adaptations réglementaires ou de dérogations temporaires encadrées, afin d’éviter que les normes existantes ne constituent des barrières à l’entrée pour les solutions de la Reuse Economy.

Exemple 5 / Numériser et tracer les flux via une plateforme numérique

En Allemagne, un opérateur du réemploi a développé un ERP (*enterprise resource planning*) circulaire partagé pour automatiser la gestion d’emballages réemployables : système de consigne/déconsigne, flux retours et logistiques. La plateforme évite la surcharge administrative qui serait nécessaire pour suivre ces centaines d’opérations hebdomadaires. En partageant cet outil entre acteurs, la filière dispose d’un système commun de traçabilité et de pilotage, indispensable pour gérer des volumes croissants à moindre coût.

Recommandations d’actions

Côté pouvoirs publics / UE

Faire des infrastructures mutualisées un pilier industriel de la Reuse Economy

- **Créer des espaces d’expérimentation réglementaires transsectoriels.**
Mettre en place des cadres d’expérimentation permettant de tester légalement des infrastructures et des process mutualisés de la Reuse Economy (collecte, lavage, réparation, logistique inverse), avec des dérogations temporaires encadrées, avant leur normalisation et leur généralisation.
- **Reconnaître et soutenir des plateformes territoriales mutualisées.**
Donner aux plateformes physiques de la Reuse Economy (collecte préservée et préservante, tri, lavage, réparation, remise en état) un statut d’infrastructure d’intérêt économique collectif, à l’image des infrastructures de recyclage, afin de faciliter l’investissement, l’accès multi-acteurs, la mise à disposition de foncier et le cofinancement public-privé.
- **Encourager les partenariats inter-filières.**
Créer des dispositifs incitatifs favorisant la mutualisation d’infrastructures, de compétences et de capacités industrielles entre éco-organismes, opérateurs de réemploi, réparation et reconditionnement, structures de l’ESS, logisticiens et distributeurs afin d’éviter la duplication de chaînes coûteuses et sous-utilisées.
- **Reconnaître et soutenir des plateformes territoriales mutualisées :**
à l’image des infrastructures de recyclage, leur donner un statut d’infrastructure d’intérêt économique collectif afin de faciliter l’investissement, l’accès multi-acteurs, la mise à disposition de foncier et le cofinancement de plateformes physiques mutualisant collecte (préservée et préservante), tri, lavage, réparation et remise en état.

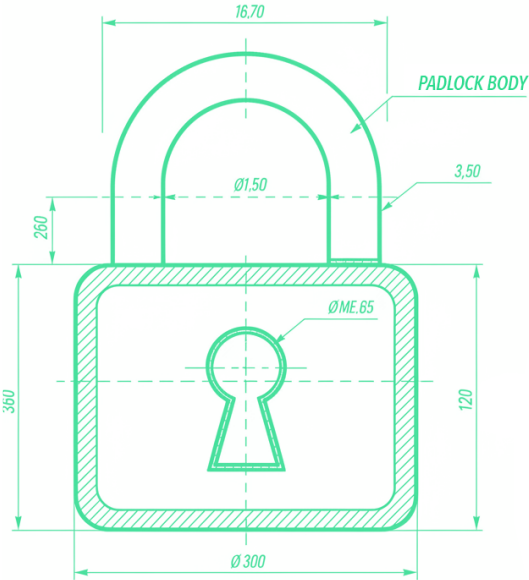
Côté entreprises

Mutualiser pour réduire les coûts et sécuriser le passage à l’échelle

- **Privilégier l’usage d’infrastructures partagées.**
Utiliser en priorité des plateformes mutualisées (collecte, lavage, réparation, hubs logistiques) afin de réduire les coûts fixes et d’éviter des investissements isolés difficilement rentables.
- **S’aligner sur des référentiels techniques et opérationnels communs.**
Adopter des protocoles partagés pour garantir l’interopérabilité entre acteurs, la qualité homogène des opérations et la montée en capacité industrielle des prestataires.
- **Regrouper les volumes à l’échelle sectorielle.**
Coopérer au sein des filières pour concentrer des volumes suffisants, condition indispensable à la viabilité économique des infrastructures mutualisées.
- **Mutualiser les outils numériques de pilotage.**
Utiliser ou développer des ERP circulaires partagés pour automatiser la consigne, le tri, la logistique inverse et la traçabilité, et rendre la gestion de flux massifiés opérationnelle.

LEVIER 5

Organiser et sécuriser l'accès, le tri et la gestion des gisements pour rendre les flux prévisibles et industrialisables



Les activités de la Reuse Economy souffrent moins d'un manque de ressources que d'un manque de visibilité, de traçabilité et d'organisation des gisements. Des millions de produits et d'équipements encore fonctionnels restent immobilisés dans des bureaux, entrepôts, chantiers ou foyers, faute de données accessibles et de circuits de collecte formalisés.

À l'échelle européenne, plus de 640 millions de smartphones inutilisés dorment dans les foyers, dont plus de 100 millions pourraient encore être reconditionnés. Le même phénomène existe dans les organisations : dans certaines filières, comme le mobilier professionnel, une part significative des produits mis au rebut reste pleinement fonctionnelle. Ces gisements constituent une véritable matière première pour la Reuse Economy, aujourd'hui largement sous-exploitée.

L'accès aux gisements reste cependant flou et hétérogène. Les flux reposent encore trop souvent sur des relations informelles ou des opportunités ponctuelles, ce qui empêche la planification, fragilise les modèles économiques et décourage l'investissement. Sans visibilité sur les volumes, la qualité et la régularité des flux, les acteurs ne peuvent ni organiser leurs capacités industrielles, ni sécuriser leurs débouchés.

Structurer la Reuse Economy implique donc de rendre les gisements visibles, traçables et accessibles, de qualifier leur état et de stabiliser les volumes dans le temps. C'est une condition indispensable pour permettre aux acteurs de l'ESS, aux PME et aux industriels du réemploi et du reconditionnement de bâtir des chaînes fiables, planifiables et industrialisables.

LEVIER 5

“ Passer d’une gestion opportuniste des gisements à une gestion orchestrée permet de structurer des filières stables, inclusives et investissables. ”

Exemples d'application

Exemple 1 / Répertorier les produits et composants dès leur pose ou assemblage

Dans certains projets pilotes du secteur du bâtiment, les équipements et matériaux sont désormais enregistrés dès leur installation dans une base de données type BIM (*building information model*) enrichi. Ce précadastre permet, à la fin du chantier, de connaître précisément l'année de pose, l'état d'usage, les marques et références, la valeur de réemploi possible. Ce système supprime les « stocks morts », réduit les déchets intermédiaires et offre un accès immédiat à un gisement fiable pour les acteurs du réemploi, les entreprises et les réseaux ESS.

Exemple 2 / Sécuriser l'accès aux gisements par des accords de flux contractuels

Dans la filière du mobilier professionnel, certains acteurs ont mis en place des accords de flux structurés entre détenteurs de gisements (entreprises, administrations) et opérateurs du réemploi. Ces conventions précisent à l'avance les volumes, la typologie des produits, les critères de qualité, ainsi que les modalités et la fréquence de collecte.

En transformant des sorties de mobilier ponctuelles et imprévisibles en flux réguliers et qualifiés, ces accords sécurisent l'approvisionnement des ateliers de réemploi, permettent d'anticiper le tri et les capacités de remise en état et maximisent la valeur captée sur chaque gisement.

Recommandations d’actions

Côté pouvoirs publics / UE

Rendre les gisements visibles, accessibles et prévisibles

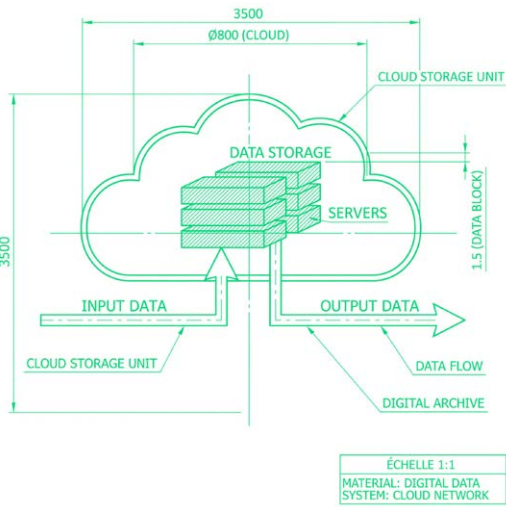
- **Préserver les gisements réemployables en amont des filières déchets.**
Intégrer systématiquement une phase de pré-tri « réemploi » dans les centres de tri existants afin d’identifier, d’orienter et de préserver les produits et composants réemployables avant toute opération de recyclage.
- **Structurer la connaissance des gisements à l’échelle nationale et européenne.**
Créer un cadastre des gisements recensant les stocks disponibles issus des entreprises, administrations et chantiers, avec des données partagées sur l’état, la localisation, la typologie et le potentiel de réemploi.
- **Stabiliser l’accès aux gisements par la contractualisation.**
Encourager des accords-cadres définissant des volumes prévisionnels, des fréquences de collecte, des critères de qualité et des conditions de reprise entre détenteurs de gisements, opérateurs logistiques et acteurs du réemploi.
- **Garantir un accès équitable aux gisements.**
Mettre en place des règles d’accès non discriminatoires pour éviter la captation des gisements par quelques acteurs dominants et garantir l’accès des structures de l’ESS, des PME et des opérateurs spécialisés.

Côté entreprises

Qualifier les flux pour sécuriser l’industrialisation

- **Faire du tri une fonction stratégique pilotée par la donnée.**
Structurer le tri comme un maillon industriel stratégique, en s’appuyant sur des outils numériques permettant de documenter l’état, la réparabilité et la valeur d’usage afin d’orienter chaque produit vers la boucle la plus pertinente.
- **Professionaliser l’évaluation des gisements.**
Former les équipes au diagnostic, à la classification et à l’orientation des produits (réemploi direct, réparation, reconditionnement), afin de fiabiliser les décisions et de réduire les pertes de valeur.
- **Sécuriser les volumes par des engagements contractuels.**
Contractualiser en amont avec les détenteurs de gisements pour anticiper les flux, garantir et préserver leur qualité, optimiser la logistique et rendre les opérations économiquement prévisibles.

Élaborer un espace numérique européen de confiance et sécurisé pour rendre les données interopérables et exploitables



Aujourd’hui, chaque filière (emballages, électronique, mobilier, bâtiment, batteries) s’appuie sur ses propres outils, formats et systèmes de données, le plus souvent incompatibles entre eux. Cette fragmentation empêche de suivre les produits sur plusieurs cycles d’usage, de partager des informations fiables entre acteurs et de mesurer collectivement la performance du réemploi, de la réparation ou du reconditionnement.

Le futur DPP (Passeport numérique des produits), prévu par le règlement ESPR (*Ecodesign for sustainable products regulation*), constitue une avancée structurante en créant une base d’information normalisée par produit. Mais le DPP ne suffit pas, à lui seul, à organiser la circulation et la fiabilité des données. Il ne garantit ni l’interopérabilité entre acteurs, ni la vérification des informations, ni leur exploitation à l’échelle des filières et des territoires.

Pour permettre le passage à l’échelle, la Reuse Economy a besoin d’un **espace numérique européen** de confiance, capable d’héberger, de sécuriser et de faire circuler les données tout au long des cycles d’usage des produits (DPP inclus) dans un cadre ouvert, interopérable et souverain. Un tel espace permettrait de tracer les cycles d’usage, de certifier les réparations et les opérations de remise en état, de rendre visibles les déchets évités et de créer un véritable marché européen des données du réemploi, condition indispensable à l’industrialisation et à la crédibilité de la Reuse Economy.

LEVIER 6

LEVIER 6

“ Une infrastructure numérique européenne ouverte, interopérable et sécurisée est la condition pour faire du DPP et de la donnée un moteur de la Reuse Economy. ”

Exemples d’application

Exemple 1 / Tester une architecture blockchain pour préfigurer un espace numérique ouvert

Pour anticiper les exigences européennes d’interopérabilité, un distributeur européen teste l’hébergement de ses passeports produits sur une blockchain publique. Cette approche permet de partager des données certifiées (réparations, cycles d’usage, contrôles qualité) entre plusieurs acteurs autorisés, sans dépendre d’une plateforme propriétaire. Elle illustre l’une des voies possibles pour construire un espace numérique européen de confiance, fondé sur des données infalsifiables et accessibles.

Exemple 2 / Piloter un DPP interopérable

Dans la filière des équipements électriques et électroniques, un grand distributeur européen pilote, avec un éco-organisme, un DPP visant à tracer des informations aujourd’hui absentes des systèmes REP (responsabilité élargie du producteur) : actes de réparation hors filière déchets, produits reconditionnés remis directement sur le marché et volumes de déchets évités. L’objectif est de rendre ces données exploitables dans un cadre numérique interopérable, afin qu’elles puissent être reconnues dans les mécanismes de performance environnementale et d’écomodulation.

Recommandations d’actions

Côté pouvoirs publics / UE

CONSTRUIRE UN SOCLE TECHNIQUE COMMUN

- Définir des standards européens d’identification et de traçabilité, avec des identifiants uniques, interopérables entre filières et utilisables durant tous les cycles d’usage des produits.
- Harmoniser les formats de données essentiels à la Reuse Economy, en définissant un socle commun : composition, réparabilité, pièces compatibles, historique des réparations, cycles d’usage, tests et contrôles qualité.

GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA FIABILITÉ DES DONNÉES

- Mettre en place des protocoles sécurisés de partage des données, fondés sur des API (interfaces de programmation d’application) ouvertes, des règles d’accès graduées selon les acteurs, une authentification forte et la possibilité de recourir à des architectures distribuées.
- Créer un dispositif européen de certification et de contrôle des données, incluant audits indépendants, vérification des déclarations et traçabilité des opérations de réparation, reconditionnement et réemploi.

ASSURER UNE GOUVERNANCE NEUTRE ET SOUVERAINE

- Garantir la neutralité, l’inclusivité et la souveraineté de l’espace numérique, en s’appuyant sur des infrastructures européennes conformes au RGPD (règlement général sur la protection des données), en évitant toute captation par une entreprise ou une filière, et en associant États, éco-organismes, ESS, entreprises et chercheurs à sa gouvernance. Rendre l’espace accessible à tous les acteurs.

RENDRE L’ESPACE ACCESSIBLE À TOUS LES ACTEUR

- Accompagner la transition numérique des PME et de l’ESS, en cofinçant des outils open source mutualisés, des API standardisées et des dispositifs de formation, afin de garantir une connexion effective de tous les acteurs à l’espace numérique européen du réemploi.

FAIRE DE LA DONNÉE UN OUTIL DE PILOTAGE PUBLIC

- Utiliser les données interopérables comme levier de pilotage macro-économique, pour mesurer l’atteinte des objectifs de réemploi et de réparation, évaluer les émissions évitées, calculer un indice de souveraineté par matières critiques et stratégiques, orienter les investissements publics et ajuster les politiques industrielles et de REP.

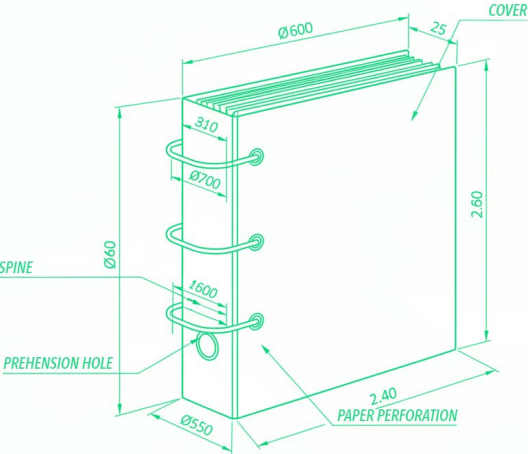
Côté entreprises

Se rendre interopérable et valoriser la donnée comme actif stratégique

- Aligner les systèmes internes avec les standards européens d’interopérabilité. Adapter les outils de SAV, réparation, reconditionnement et logistique afin de pouvoir produire, lire et mettre à jour les données requises par le DPP et par l’espace numérique européen du réemploi.
- Démontrer sa performance environnementale par la donnée certifiée. S’appuyer sur des données vérifiées (empreinte matières, déchets évités, CO₂ évité, cycles d’usage) pour accéder aux marchés publics, aux dispositifs de financement, aux labels, et renforcer la crédibilité des démarches RSE.

LEVIER 7

Créer un cadre européen commun de qualité pour instaurer la confiance



Le passage à l'échelle de la Reuse Economy repose sur un facteur déterminant : la confiance. Confiance dans la qualité des produits remis en circulation, et confiance dans les processus qui garantissent leur sécurité, leur performance et leur durabilité.

Aujourd'hui, cette confiance reste fragile. Selon les filières, les cadres existants sont hétérogènes, souvent fondés sur des déclarations autoportées, avec peu de référentiels reconnus et des audits encore ponctuels ou non obligatoires. Les acheteurs (particuliers, entreprises ou acteurs publics) ne disposent pas de repères communs pour comparer, comprendre et sécuriser leurs décisions.

Faute de standards partagés, chaque acteur applique ses propres protocoles, ce qui multiplie les coûts, crée de la confusion et freine la reconnaissance collective des produits réemployés, réparés ou reconditionnés.

Pour crédibiliser durablement ces marchés, la Reuse Economy a besoin d'un cadre européen commun de qualité, fondé sur la preuve vérifiable plutôt que sur la déclaration : tests, contrôles, opérations réalisées, cycles d'usage et garanties. Le DPP (Passport numérique des produits) pourra en assurer la traçabilité et la lisibilité, à condition d'être adossé à des critères harmonisés et à des mécanismes de vérification reconnus.

LEVIER 7

“ Un cadre commun de qualité est la condition pour donner à la Reuse Economy la légitimité industrielle et la reconnaissance nécessaires pour rivaliser avec le neuf. ”

Exemples d'application

Exemple 1 / Un référentiel de qualité qui sécurise l'acte d'achat de produits reconditionnés

Dans la filière du reconditionnement électronique et des équipements techniques, une fédération professionnelle française a développé un référentiel de qualité couvrant l'ensemble du processus : collecte, tests fonctionnels, effacement des données, réparation, remplacement des pièces, contrôle final et garantie.

Ce référentiel s'adresse à la fois aux opérateurs de reconditionnement, qui doivent se conformer à des protocoles précis, et aux acheteurs publics, entreprises et consommateurs, qui bénéficient d'un repère clair et vérifiable sur le niveau de qualité du produit.

La conformité est contrôlée par des audits indépendants réalisés par un organisme certificateur et se traduit en bout de chaîne par des engagements visibles : produits testés selon des critères standardisés, traçabilité des opérations, garantie associée et niveau de performance attendu.

Exemple 2 / Rassurer les consommateurs sur la qualité des produits de la Reuse Economy

Dans l'électronique grand public, un acteur européen majeur du reconditionnement a mis en place une approche industrielle destinée à lever les réticences liées à la qualité :

- un protocole de contrôle en 40 étapes, incluant diagnostics électroniques, vérification des composants critiques, contrôle batterie, performances, mises à jour logicielles, tests d'usage et contrôle esthétique ;
- un approvisionnement strict auprès de revendeurs certifiés, garantissant traçabilité et conformité des produits d'origine ;
- une garantie de 12 mois incluse automatiquement avec chaque produit.

Exemple 3 / Structurer la qualité du réemploi mobilier à partir de référentiels éprouvés

Dans la filière du mobilier professionnel, un éco-organisme français a développé, avec un institut technique indépendant, un référentiel de remise en état spécifiquement dédié au réemploi. Ce cadre s'appuie sur les exigences de sécurité et de performance du mobilier neuf, tout en les adaptant aux réalités du réemploi : définition des niveaux d'usure acceptables, réparations autorisées, composants remplaçables, exigences de solidité, protocoles de nettoyage et contrôles finaux.

Les structures partenaires sont formées et auditées selon ce référentiel, garantissant une qualité homogène sur l'ensemble du territoire. Cette approche permet de professionnaliser la filière et d'offrir aux acheteurs publics et privés une garantie claire, fondée sur des critères vérifiés et comparables.

LEVIER 7

Recommandations d’actions

Côté pouvoirs publics / UE

Structurer un cadre européen de qualité fondé sur la preuve

- **Définir un cadre européen commun de qualité fondé sur une double certification, du produit et du processus.** Ce cadre doit garantir la sécurité, la performance et la traçabilité des opérations de réemploi, réparation et reconditionnement, à partir d’un tronc commun de critères (sécurité, hygiène, tests, garantie, documentation), décliné par filière selon les contraintes techniques spécifiques.
- **Mettre en place une gouvernance multipartite fair-play du cadre de qualité.** Associer pouvoirs publics, filières REP (responsabilité élargie du producteur), entreprises, ESS (économie sociale et solidaire) et associations de consommateurs afin d’assurer la crédibilité du référentiel, son actualisation régulière, la cohérence entre filières et la reconnaissance mutuelle des certifications dans toute l’Union.
- **Confier l’élaboration et l’harmonisation des référentiels à un organisme européen de normalisation.** S’appuyer sur le CEN/CENELEC (Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique) ou une structure dédiée pour garantir une convergence méthodologique et permettre la reconnaissance automatique des audits réalisés dans un État membre à l’échelle européenne, condition indispensable à un marché unique du réemploi de confiance.
- **Inscrire la preuve de qualité dans le DPP.** Rendre obligatoire l’enregistrement des réparations, des tests, des pièces remplacées et des cycles d’usage afin de fiabiliser les déclarations, renforcer la transparence et limiter le déclaratif non vérifié.
- **Ancrer ce cadre de qualité dans les politiques publiques et les mécanismes économiques.** Conditionner l’accès aux marchés publics, aux aides financières, aux écomodulations des REP et aux incitations fiscales à la conformité à ces standards, afin de faire de la qualité un avantage compétitif et non une contrainte.

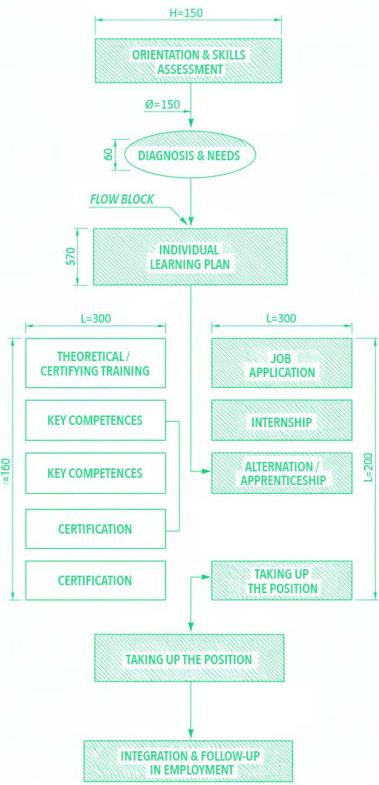
Côté entreprises

S’aligner, professionnaliser et crédibiliser les pratiques de remise en état

- **Aligner les protocoles internes sur le futur cadre européen de qualité.** Formaliser les étapes critiques (tests d’entrée, réparation, reconditionnement, contrôle final, traçabilité) afin de garantir une qualité homogène, vérifiable et comparable à l’échelle européenne.
- **Élever le niveau d’exigence des opérations de remise en état.** S’inspirer, lorsque c’est pertinent, des standards du marché primaire – notamment dans les filières techniques (batteries, électronique, équipements de sécurité) – pour renforcer la fiabilité, la sécurité et l’assurabilité des produits remis en circulation.
- **Former les équipes aux standards de qualité du réemploi.** Développer les compétences des techniciens, réparateurs, ateliers ESS et logisticiens pour assurer la conformité aux référentiels européens tout au long des cycles d’usage des produits.
- **Participer aux démarches de prénormalisation européenne.** Contribuer à la définition des critères communs, anticiper les exigences à venir et adapter progressivement les systèmes internes pour sécuriser le passage à l’échelle.

LEVIER 8

Former aux métiers de la Reuse Economy pour structurer des filières pérennes et créatrices d’emplois



La Reuse Economy fait émerger une tension structurelle entre des besoins en compétences qui augmentent vite et une offre de formation encore limitée, hétérogène et insuffisamment adaptée. Dans de nombreuses filières, les organisations constatent une pénurie de réparateurs et de techniciens qualifiés et doivent souvent créer leurs propres parcours internes pour garantir un niveau de compétence homogène.

Ce manque de formation initiale s’ajoute à la transformation profonde des métiers : une économie circulaire exige désormais des compétences commerciales dont le SAV, en écoconception, diagnostic, *supply chain* circulaire, data management, pilotage du DPP (Passeport numérique des produits), ou encore en organisation de systèmes coopératifs. La plupart de ces compétences n’existent pas encore dans les référentiels européens de formation ou ne sont enseignées que de manière limitée.

Enfin, les métiers techniques du réemploi et de la réparation souffrent encore d’une faible attractivité : image peu valorisée, difficultés de recrutement, salaires d’entrée modestes et forte déperdition entre formation et emploi. Sans un effort massif de structuration, de reconnaissance et de montée en compétence, la Reuse Economy ne pourra pas passer à l’échelle et répondre aux besoins croissants des entreprises et des territoires.

LEVIER 8

LEVIER 8

“ Sans compétences qualifiées, les infrastructures de la Reuse Economy resteront à l’état de prototypes. ”

Exemples d’application

Exemple 1 / École de la batterie : accélérer la formation à la seconde vie

Fondée en 2022 dans le cadre d’un plan national d’investissement, l’École de la batterie répond aux besoins croissants de compétences dans la filière des batteries électriques du CAP au doctorat, sur l’ensemble des métiers de la chaîne de valeur (conception, réparation, recyclage).

- Plusieurs parcours intègrent déjà le réemploi, le reconditionnement et le remanufacturing, notamment le titre professionnel « Agent de refabrication et de recyclage de batteries d’accumulateurs » (niveau CAP/ BEP, 775 h : 540 h en centre, 235 h en entreprise).
- Compétences visées : démantèlement et entretien d’une batterie d’accumulateurs, fabrication d’une batterie d’accumulateurs de seconde vie, maintenance et remise en état d’une batterie.

Exemple 2 / Créer un CFA interne pour structurer les compétences du réemploi

Face à la pénurie de techniciens qualifiés dans la réparation et le reconditionnement, un acteur majeur de la distribution européen a créé son propre CFA interne pour former les métiers clés du réemploi. Ce centre propose plusieurs parcours certifiants couvrant les compétences indispensables au secteur : technicien réparateur électroménager et multimédia, technicien des objets connectés, conseiller technique client, opérateur logistique spécialisé dans les flux de produits de seconde vie.

Le CFA combine formation initiale et continue, en alternance ou en reconversion, avec une pédagogie directement alignée sur les processus opérationnels de l’entreprise : diagnostic, démontage, réparation, tests qualité, documentation technique, maîtrise des outils numériques, gestion des retours et de la relation client.

Recommandations d’actions

Côté pouvoirs publics / UE

Préserver, structurer et transformer les compétences pour la Reuse Economy

- **Préserver et revaloriser les compétences techniques existantes.**
Reconnaître les métiers de la réparation, de la remise en état et de l’artisanat industriel comme des compétences stratégiques en voie de disparition et engager des politiques actives de revalorisation, de transmission et d’attractivité.
- **Créer et reconnaître des parcours métiers dédiés à la Reuse Economy.**
Développer des formations qualifiantes et certifiantes adaptées aux métiers émergents (réemploi, reconditionnement, logistique circulaire, diagnostic, data circulaire), avec des fiches métiers claires, des titres reconnus et des financements dédiés aux plateaux techniques.
- **Structurer un cadre européen des compétences de la Reuse Economy.**
Créer un référentiel européen des compétences et une **Reuse Skills Academy** reliant les centres de formation nationaux, facilitant la reconnaissance mutuelle des certifications, la mobilité professionnelle et la mutualisation des ressources pédagogiques.
- **Intégrer la Reuse Economy dans les formations initiales existantes.**
Mettre à jour les référentiels de formation (CAP, BEP, BTS, écoles d’ingénieurs, de design et de commerce) afin d’y intégrer les enjeux spécifiques de la Reuse Economy : durée d’usage, réparabilité, modèles économiques non linéaires, performance dans le temps.
- **Faire évoluer les référentiels pédagogiques et culturels.**
Réviser certaines pratiques d’enseignement encore centrées sur l’obsolescence, le renouvellement rapide ou le produit jetable, afin d’aligner les formations en design, ingénierie et marketing avec les objectifs de durabilité, de pérennité et d’usage prolongé.

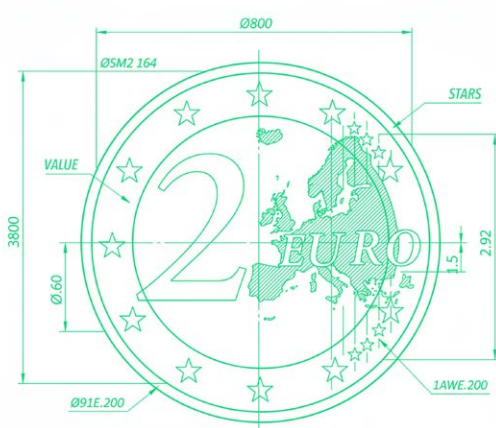
Côté entreprises

Faire de la compétence un actif stratégique de la Reuse Economy

- **Former l’ensemble des équipes aux spécificités de la Reuse Economy.**
Développer, au-delà des métiers techniques, les compétences liées à la gestion des usages prolongés : conception pour la durée, achats responsables, pilotage des flux de retour, tri et remise en état, coordination multi-acteurs et usage d’outils numériques dédiés. Coopérer avec les centres de formation et les CFA pour faire évoluer les programmes et rapprocher formation initiale et besoins industriels réels.
- **Structurer des parcours internes de professionnalisation et de transmission des savoir-faire.**
Investir dans la formation interne ou partenariale des techniciens (diagnostic, réparation, tests qualité, DPP, documentation technique) et formaliser les gestes et protocoles clés afin de garantir une qualité homogène de remise en état et de sécuriser la montée en compétence des filiales, partenaires et structures de l’ESS.

LEVIER 9

Définir des mécanismes de soutien et des incitations fiscales pour rendre la Reuse Economy compétitive



Les activités de la Reuse Economy restent défavorisées par rapport au neuf et à l'usage unique. La plupart des instruments d'aide à l'innovation, à l'investissement ou à la compétitivité ciblent encore la production neuve ou le recyclage, rarement la réparation, le reconditionnement, le réemploi ou le partage d'usage. La commande publique demeure, elle aussi, majoritairement orientée vers l'achat de biens neufs avec un critère prix et court-termiste dominant.

La fiscalité européenne est historiquement conçue pour une économie linéaire fondée sur le flux : amortissements courts, dispositifs incitatifs tournés vers les volumes produits plutôt que vers la durée d'usage. Les acteurs de la Reuse Economy subissent également une concurrence interne à l'Union, du fait de règles non harmonisées, et externe, via l'importation de produits reconditionnés à faible coût, et à qualité non contrôlée, y compris au niveau des normes environnementales.

Rééquilibrer le jeu économique implique de construire un cadre économique favorable au temps long, à la valorisation de ce qui est déjà disponible, le stock, et fondé sur la qualité, la préférence et la souveraineté européenne.

LEVIER 9

“ Le réemploi ne demande pas des subventions, mais des règles du jeu adaptées à la rareté des ressources et à la valeur du travail. ”

Exemples d'application

Exemple 1 / Taxe sur le jetable et accompagnement : le cas d'une ville allemande

Depuis 2022, la ville de Tübingen applique une taxe locale sur la vaisselle et les emballages jetables (0,50 € par contenant/ boisson à emporter, 0,20 € par couvert). Malgré des recours, la mesure a été validée par la justice nationale, la jugeant conforme au droit européen. Pour soutenir les restaurateurs, la ville finance l'achat d'équipements de lavage (jusqu'à 1 000 € de subventions) et d'emballages réemployables (jusqu'à 500 €) et déploie un important dispositif d'information. En deux ans, près de la moitié des établissements ont adopté le réemploi, avec un taux de retour autour de 70 %, une baisse notable des déchets publics et des coûts municipaux de propreté. Le modèle inspire désormais d'autres villes.

Exemple 2 / Taxe sur les ressources primaires : le principe « préleveur-payeur »

Les travaux de chercheurs belges proposent d'instaurer une Contribution monétaire sur les prélèvements de ressources minérales non renouvelables (CPRM), appliquée à l'extraction et à l'importation de matières premières vierges. L'objectif est de rééquilibrer la compétitivité entre ressources neuves, aujourd'hui peu taxées, et matériaux issus du réemploi, ou du recyclage, dont la valeur environnementale n'est pas pleinement reconnue.

Les simulations montrent qu'une telle contribution pourrait générer plus de 100 milliards d'euros par an à l'échelle européenne (dont 88,8 milliards d'euros issus des minerais métalliques), sans hausse de complexité administrative : la collecte pourrait être opérée par les services douaniers, en s'appuyant sur les codes douaniers existants. Les recettes constitueraient un levier puissant pour financer la transition tout en réduisant la dépendance de l'Europe aux matières premières critiques. Il s'agit de repenser l'équation économique, en augmentant le prix réel des ressources naturelles en tension et de réduire les charges sociales pour créer des emplois.

Exemple 3 / Une filière REP (responsabilité élargie du producteur) consacre 5 % de ses contributions au développement du réemploi

En France, le cahier des charges de la filière REP Emballages ménagers impose aux éco-organismes de consacrer au moins 5 % des écocontributions au développement des solutions de vrac et d'emballages réemployables. Cette enveloppe finance des actions concrètes :

- la production et la diffusion de connaissances techniques (tests de résistance, sécurité sanitaire, performance des matériaux, guides de mise en œuvre et de lavage industriel) ;
- le soutien financier à des projets portés par les metteurs en marché, des opérateurs et des acteurs territoriaux (études, expérimentations, passages à l'échelle, campagnes d'influence) ;
- la préfiguration et le déploiement de dispositifs mutualisés pour structurer des solutions nationales de réemploi.

Recommandations d’actions

Côté pouvoirs publics / UE

CORRIGER LES ASYMÉTRIES DE CONCURRENCE AU NIVEAU EUROPÉEN

Intégrer pleinement la Reuse Economy dans la politique commerciale européenne, afin de corriger les asymétries de coûts entre produits réemployés, réparés ou reconditionnés en Europe et produits neufs importés à bas prix. Mobiliser l’ensemble des leviers disponibles (ajustement carbone, critères d’origine, exigences de durabilité, fiscalité, commande publique) et instaurer une préférence européenne pour le réemploi de qualité, fondée sur le respect d’un cadre européen de confiance.

ALIGNER LA FISCALITÉ SUR LA DURÉE D’USAGE

Mettre en place une fiscalité harmonisée favorable au réemploi et aux usages prolongés. Élargir les taux réduits de TVA aux produits et services de la Reuse Economy, maintenir les régimes évitant la double taxation (TVA sur marge), supprimer les charges spécifiques pénalisant le reconditionné et évaluer des modulations de cotisations sociales pour les métiers intensifs en main-d’œuvre (réparation, reconditionnement, tri).

ADAPTER LES RÈGLES COMPTABLES ET FINANCIÈRES À L’USAGE LONG

Créer un cadre comptable favorable à la durée d’usage. Adapter les règles d’amortissement afin de permettre l’amortissement des biens et de leurs composants sur plusieurs cycles d’usage, qu’ils soient réemployés, réparés ou reconditionnés, et reconnaître la valeur économique de l’usage prolongé dans les bilans.

RÉORIENTER LES MÉCANISMES REP VERS LA PRÉVENTION ET LE RÉEMPLOI

Aligner les mécanismes REP avec la hiérarchie de l’économie circulaire. Définir au niveau européen des principes communs d’écomodulation favorables à la Reuse Economy et demander aux États membres de réserver une part dédiée des contributions REP au financement du réemploi, de la préparation, du lavage, de la remise en état et des systèmes de données associés.

FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE L’INVESTISSEMENT DES MOTEURS DIRECTS

Mobiliser l’investissement public pour structurer la Reuse Economy. Fixer des objectifs européens d’achats publics de produits réemployés ou reconditionnés, créer un Fonds européen de la Reuse Economy pour financer infrastructures et compétences et déployer des dispositifs fiscaux incitatifs (crédits d’impôt, amortissements majorés) pour accélérer l’adoption des solutions de réemploi par les entreprises.

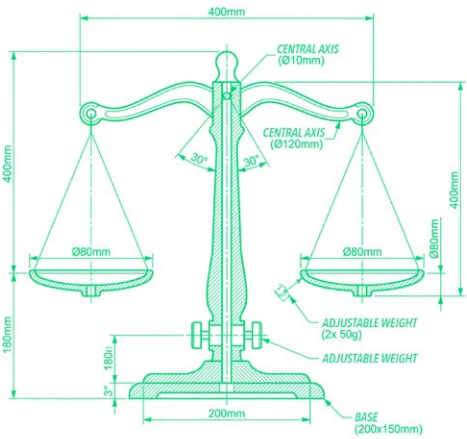
INTERNALISER LE COÛT DES RESSOURCES PRIMAIRES

Instaurer une contribution européenne sur les ressources primaires. Poursuivre l’analyse et l’expérimentation d’une CPRM, dont les recettes pourraient financer les infrastructures et compétences de la Reuse Economy.

Côté entreprises

Les entreprises peuvent accompagner l’émergence de ces mécanismes en documentant précisément la valeur économique, carbone et matière des cycles d’usage, en standardisant leurs processus pour réduire les coûts et en coopérant avec les régulateurs afin de faciliter la mise en place d’un cadre de soutien adapté au réemploi.

Harmoniser, coordonner et faire appliquer les réglementations européennes pour garantir l’effectivité de la Reuse Economy



Le réemploi, la réparation et le reconditionnement disposent désormais d’un socle réglementaire européen structurant : règlement sur les emballages (*Packaging and packaging waste regulation - PPWR*), écoconception (*Ecodesign for sustainable products regulation - ESPR*), droit à la réparation, règlement batteries, directives issues du Paquet Économie circulaire. Ces textes posent des obligations claires et ambitieuses. Pourtant, leur mise en œuvre reste aujourd’hui inégale d’un État membre à l’autre, faiblement contrôlée et rarement assortie de mécanismes de sanction effectifs.

Dans de nombreux pays, les objectifs liés au réemploi ne sont ni suivis de manière robuste, ni mesurés de façon homogène, ni vérifiés sur le terrain. Les capacités administratives et techniques varient fortement, et ces obligations sont encore trop souvent perçues comme secondaires par rapport aux objectifs climatiques ou énergétiques. Cette situation crée une fragmentation réglementaire et opérationnelle, source d’incertitude pour les acteurs économiques.

Faute d’une application cohérente, coordonnée et crédible du cadre existant, l’Europe se prive d’une partie du potentiel industriel, économique et stratégique de la Reuse Economy. Ce levier vise donc à transformer un corpus réglementaire déjà riche en un véritable moteur d’action, de confiance et d’investissement.

LEVIER 10

LEVIER 10

“ *Harmoniser, appliquer et contrôler : cette exigence permettra à la Reuse Economy de devenir un pilier stratégique de la réindustrialisation et de la souveraineté européenne.* ”

Exemples d’application

Exemple 1 / Un modèle déjà éprouvé avec les outils de suivi du Pacte vert (Green Deal)

Dans le Pacte vert, la Commission publie chaque année des données comparées sur l’énergie, le climat ou la fiscalité. Ces tableaux de bord créent une pression politique forte : aucun État ne souhaite apparaître comme « en retard ».

Exemple 2 / Transformer la responsabilité élargie des producteurs (REP) en outil de souveraineté européenne

Une étude européenne récente propose de repositionner la REP comme un outil de sécurité matière, via une architecture en deux piliers :

Pilier1 – Harmonisation et supervision : socle commun européen (définitions, méthodes, reporting, standards qualité, règles transfrontalières) et création d’un organe européen de supervision, chargé de coordonner les données, de réduire la charge administrative et de lutter contre le free-riding.

Pilier 2 – Faire de la REP un levier de circularité vertueuse : structure de financement à deux volets (national pour la gestion des déchets-ressources et européen pour la transition circulaire).

Recommandations d’actions

Côté pouvoirs publics / UE

Élever la mise en œuvre du réemploi, de la réparation et de la prévention au rang de priorité politique européenne. Faire évoluer la directive-cadre Déchets en directive-cadre Ressources, et ainsi permettre prioritairement aux dispositifs de REP de financer la prévention, le réemploi et la réparation, et d’aligner leur fonctionnement avec la hiérarchie des déchets et les objectifs industriels européens.

Fixer un cadre européen harmonisé, mesuré et contrôlé. Définir des méthodologies communes de calcul (taux de réemploi, cycles d’usage, performances de préparation au réemploi, reporting REP) et introduire des dispositifs de contrôle et de sanctions graduées, via des audits réguliers menés par les autorités nationales ou une instance européenne de supervision.

Instaurer une transparence publique sur l’application des règles. Créer un tableau de bord européen annuel de la Reuse Economy, publiant par pays et par filière des indicateurs comparables (réemploi, réparation, empreinte matière, conformité réglementaire), afin de rendre visibles les progrès, les écarts et les responsabilités.

Côté entreprises

Les entreprises peuvent contribuer à la mise en œuvre d’un cadre harmonisé en :

- standardisant leurs données de réemploi, réparation, cycles d’usage, empreinte matières et traçabilité ;
- partageant les données nécessaires au reporting européen via des formats interopérables (Passeport numérique des produits, standards sectoriels) ;
- coopérant avec les autorités pour tester les méthodologies de suivi et de contrôle ;
- anticipant les contraintes réglementaires pour sécuriser leurs investissements.

CONCLUSION

La transformation vers une économie capable de prolonger l'utilisation des produits et des composants n'est pas une option marginale : elle constitue l'un des piliers stratégiques de la souveraineté industrielle européenne. Les dix leviers présentés dans cette publication montrent qu'il ne s'agit pas d'ajouter des initiatives isolées, mais de reconfigurer en profondeur notre système de production et de consommation.

Pris ensemble, ces dix leviers forment un système cohérent. Ils couvrent l'ensemble des dimensions nécessaires au fonctionnement d'une économie : la culture et les priorités, la conception des produits, la standardisation, les infrastructures et les flux, l'accès aux gisements, la donnée, la qualité et la confiance, les compétences, les mécanismes économiques et le cadre réglementaire. En traitant simultanément l'offre, la demande, les capacités industrielles et les règles du jeu, ce document aborde la Reuse Economy non comme une politique sectorielle, mais comme une économie complète, capable de fonctionner, d'investir et de passer à l'échelle.

Comme toute économie, la Reuse Economy repose sur trois fondations indissociables : une **offre structurée**, une **demande solvable** et des **infrastructures et règles communes**.

Du côté de l'offre, le passage à l'échelle suppose de concevoir les produits pour des usages successifs, d'organiser leur circulation et d'industrialiser les opérations de remise en état. Cela implique des choix d'éco-conception, des capacités industrielles adaptées et, surtout, une montée en compétence massive : réparateurs, techniciens, logisticiens, ingénieurs de l'économie circulaire, spécialistes de la donnée. La création d'une véritable *Reuse Skills Academy* européenne est une condition clé pour rendre cette offre durable et compétitive.

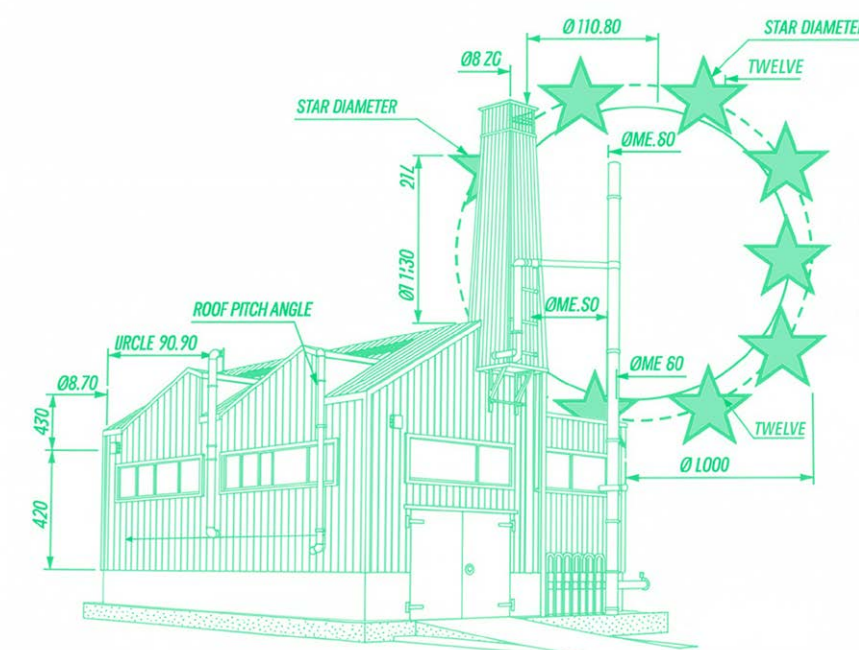
Du côté de la demande, la Reuse Economy ne pourra se développer sans un cadre économique cohérent. Aujourd'hui, les règles fiscales, comptables et de responsabilité élargie des producteurs favorisent encore largement le neuf et le jetable. Les réformes proposées (TVA adaptée, amortissements différenciés, écomodulations favorables au réemploi, fonds dédiés) ne visent pas à subventionner artificiellement la Reuse Economy, mais à rendre économiquement rationnel le choix de la durée d'usage. La demande doit être orientée, sécurisée et rendue visible, notamment par la commande publique, la qualité et la confiance.

Enfin, aucune rencontre durable entre offre et demande n'est possible sans infrastructures et règles communes. Centres de tri réemploi, hubs territoriaux, plateformes de lavage et de réparation, logistique inverse, outils numériques partagés : ces infrastructures doivent devenir de véritables biens communs industriels, mutualisés, interopérables et financés dans la durée. Elles doivent s'appuyer sur un langage commun, des standards de qualité harmonisés et des données fiables, via le Passeport numérique des produits et un espace numérique européen interopérable.

À cela s'ajoute une condition déterminante : **un cadre réglementaire européen harmonisé, appliqué et contrôlé**. Sans convergence des règles, sans transparence des performances et sans capacités de contrôle comparables entre États membres, les acteurs économiques ne peuvent ni investir ni massifier. L'effectivité du droit est un préalable à la crédibilité du marché.

Ce document n'a pas vocation à être un exercice théorique. Il est le fruit d'entretiens, d'expérimentations et de retours d'acteurs publics, privés et territoriaux. Il appelle désormais une mobilisation coordonnée : législateurs, États membres, entreprises, filières et territoires.

Si l'Europe veut sécuriser ses ressources, réduire ses dépendances, réindustrialiser durablement ses territoires et créer des emplois qualifiés, alors elle doit faire de la Reuse Economy un pilier de sa stratégie industrielle. Construire cette économie de la durée, c'est préparer dès aujourd'hui l'économie de demain.



Définitions Afnor de référence

Durabilité

« La capacité d'un produit à conserver dans le temps sa fonction et sa performance dans des conditions déterminées d'utilisation, d'entretien et de réparation »

Article 2 du Règlement 2024/1781 relatif à l'écoconception.

Ecoconception

« L'intégration de considérations relatives à la durabilité environnementale dans les caractéristiques d'un produit et dans les processus mis en œuvre tout au long de la chaîne de valeur du produit »

Article 2 du Règlement 2024/1781 relatif à l'écoconception

Eco-organisme

« Organisation compétente en matière de responsabilité des producteurs » : une entité juridique qui, sur le plan financier ou sur les plans financier et opérationnel, organise le respect des obligations de responsabilité élargie des producteurs pour le compte de plusieurs producteurs »

Article 3 du Règlement 2023/1542 relatif aux batteries et déchets de batterie

Hiérarchie des déchets

« La hiérarchie des déchets ci-après s'applique par ordre de priorité dans la législation et la politique en matière de prévention et de gestion des déchets :

- a) prévention;
- b) préparation en vue du réemploi;
- c) recyclage;
- d) autre valorisation, notamment valorisation énergétique;
- e) élimination »

Article 4 de la Directive-cadre n° 2008/98 relative aux déchets et Article 3 du règlement 2024/1157 relatif aux transferts de déchets

Empreinte en matières premières

« La quantité totale de matières premières extraites pour répondre aux demandes liées à la consommation finale »

Article 2 du Règlement 2024/1781 relatif à l'écoconception

Passeport numérique de produit / Support de données

« Un ensemble de données propres à un produit, qui comprend les informations précisées dans l'acte délégué applicable adopté en vertu de l'article 4 et qui est accessible par voie électronique par l'intermédiaire d'un support de données conformément au chapitre III »

Article 2 du Règlement 2024/1781 relatif à l'écoconception

Prévention

« Les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet et réduisant :

- a) la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits;
- b) les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine; ou
- c) la teneur en substances nocives des matières et produits »

Article 3 de la Directive-cadre n° 2008/98 relative aux déchets et Article 3 du Règlement 2023/1542 relatif aux batteries et déchets de batterie

Réaffectation

« Toute opération qui a pour résultat qu'une batterie, qui n'est pas un déchet de batterie, ou des parties de celle-ci sont utilisées à des fins ou pour des applications autres que celle pour laquelle la batterie a été initialement conçue »

Article 3 du Règlement 2023/1542 relatif aux batteries et déchets de batterie

Préparation en vue d'une réaffectation

« Toute opération par laquelle un déchet de batterie, ou des parties de celui-ci, sont préparés de manière à pouvoir être utilisés à des fins ou pour des applications autres que celles pour lesquelles ils ont été initialement conçus »

Article 3 du Règlement 2023/1542 relatif aux batteries et déchets de batterie

Réemploi

« Toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus »

Article 3 de la Directive-cadre n° 2008/98 relative aux déchets ; Article 3 du règlement 2024/1157 relatif aux transferts de déchets et Article 3 du Règlement 2023/1542 relatif aux batteries et déchets de batterie

Préparation en vue du réemploi

« Toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement »

Article 3 de la Directive-cadre n° 2008/98 relative aux déchets et Article 3 du règlement 2024/1157 relatif aux transferts de déchets

Réutilisation / Réparation en vue de la réutilisation

« Processus par lequel un produit ou ses parties, qui ont atteint la fin de leur première utilisation, sont utilisés dans un but similaire à celui pour lequel ils ont été conçus. Note 1 à l'article : La réutilisation après une deuxième utilisation ou une utilisation ultérieure est également considérée comme une réutilisation, mais l'utilisation normale, régulière ou sporadique n'est pas considérée comme une réutilisation. »

3.1.3 de la norme NF EN 45554

Reconditionnement / Remettre en état

« Les actions menées pour préparer, nettoyer, tester, entretenir et, le cas échéant, réparer un produit ou un produit mis au rebut en vue de rétablir ses performances ou ses fonctionnalités dans le respect de l'utilisation et de la fourchette de niveaux de performance initialement prévues et définies au stade de la conception lors de la mise du produit sur le marché. »

Article 2 du Règlement 2024/1781 relatif à l'écoconception

Recyclage

« Toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible ou pour des opérations de remblayage. »

Article 3 de la Directive-cadre n° 2008/98 relative aux déchets ; Article 3 du règlement 2024/1157 relatif aux transferts de déchets et Article 3 du Règlement 2023/1542 relatif aux batteries et déchets de batterie

Remanufacturation

« Des actions par lesquelles un nouveau produit est fabriqué à partir d'objets qui sont des déchets, des produits ou des composants et par lesquelles au moins une modification est apportée et a une incidence notable sur la sécurité, les performances, la finalité ou le type de produit. »

Article 2 du Règlement 2024/1781 relatif à l'écoconception

Réparation

« Une ou des actions menées pour remettre un produit défectueux ou un déchet dans un état lui permettant de remplir l'usage auquel il est destiné. »

Article 2 du Règlement 2024/1781 relatif à l'écoconception

Réparateur

« Toute personne physique ou morale qui, dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, fournit un service de réparation, y compris les fabricants et les vendeurs qui fournissent des services de réparation et les prestataires de services de réparation, qu'ils soient indépendants ou liés à des fabricants ou à des vendeurs »

Article 2 de la directive 2024/1799 relative au droit à la réparation

Entretien

« Une ou des actions menées pour maintenir un produit dans un état où il peut remplir l'usage auquel il est destiné. »

Article 2 du Règlement 2024/1781 relatif à l'écoconception

Responsabilité élargie des producteurs (REP)

« En vue de renforcer le réemploi, la prévention, le recyclage et autre valorisation en matière de déchets, les États membres peuvent prendre des mesures législatives ou non pour que la personne physique ou morale qui élabore, fabrique, manipule, traite, vend ou importe des produits (le producteur du produit) soit soumise au régime de responsabilité élargie des producteurs. »

Article 9 de la Directive-cadre n° 2008/98 relative aux déchets et Article 3 du Règlement 2023/1542 relatif aux batteries et déchets de batterie

REMERCIEMENTS

Celles et ceux qui ont témoigné

Nous remercions très sincèrement l’ensemble des personnes qui figurent ci-dessous non seulement pour leur engagement indéfectible en faveur de la Reuse Economy mais aussi pour avoir pris le temps d’échanger avec nous. Leurs témoignages constituent la base essentielle de ce document. Qu’ils en soient à nouveau remerciés.

- Constance Bachoud, Directrice Innovation, R&D et RSE, Valdélia, France.
Guillaume Balas, Délégué général, Fédération Envie, France.
Maxime Bleskine, Cofondateur et Président, VoltR, France.
Carine de Boissezon, Chief Impact Officer, EDF, France.
Fabrice Bonnifet, Président, C3D, France.
Daniel Broche, Président, Reconomia, France.
Christian Bruère, Co Fondateur, Mob-ion, France.
Eva Comble, Cheffe de Projet Réemploi, EDF, France.
Catherine Conway, Director & Reuse Lead, GoUnpackaged, UK.
Stephan Cren, Head of Innovation, GSI, France.
Florent Curel, Responsable, Club de la Durabilité, France.
Valentin Fournel, Directeur Innovation Eco-conception & Réemploi, Citéo, France.
Régis Koenig, Directeur Réparation et Durabilité, Fnac-Darty, France.
Eric Launois, Co-Fondateur, Factoryz, France.
Justine Laurent, Directrice générale, Circulab, France.
Emmanuelle Ledoux, Directrice Générale, INEC, France.
Davide Mazzanti, Co-founder & CEO, Sykell, Allemagne.
Emmanuel Mossay, Professeur invité UCLouvain & UNamur, Belgique et Université du littoral de la côte d’Opale, Fr.
Boris Palmer, Maire deTübingen, Allemagne.
Baptiste Perrissin-Fabert, Directeur Général Délégué, Ademe, France.
André Peters, Sociologue certifié en Finances publiques – Chercheur associé, Belgique.
Paul Ploberger, Public Affairs Lead, Refurbed, Autriche.
Nadjib Renai, Délégué Général, RCube, France
Fernando Rodriguez Mata, General Director, New ERA, Belgique.
Pierre-Emmanuel Saint-Esprit, Directeur Economie Circulaire et Décarbonation des Clients, Manutan, France.
Joan Marc Simon, Founder & executive director, Zero Waste Europe, Belgique.
Bertrand Swidersky, Directeur RSE, Carrefour, France.

Devenez moteur de cette transformation.
Signez l'Appel de Paris pour la Reuse Economy.



reuseeconomyexpo.com